

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

En application de l'Article L2121-25 :Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

L'An Deux Mil Vingt, le Lundi 15 Juin, à vingt heures trente minutes, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09 Juin 2020

Présents : M. BOURREE Steve, Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. FORBIN Paterne, Mme FOUSSEREAU Nathalie, Mme GOHARZADEH Anne, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, M. JOB David, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Absents : M. HÉMOND Nicolas.

**D503 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Mme Dominique OURY, Maire de la commune d'Authon au titre de l'exercice 2019, quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix POUR, approuve le compte administratif 2019 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	351 274,79 €
Recettes	463 552,72 €
Résultat	112 277,93 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	155 457,62 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>267 735,55 €</b>
INVESTISSEMENT	
Dépenses	197 079,04 €
Recettes	259 392,50 €
Résultat	62 313,46 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	- 42 645,32 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>19 668,14 €</b>

État des restes à réaliser et besoin de financement de la section d'investissement

EXCÉDENT DE CLOTURE 2019	19 668,14 €
RAR 2019 DEPENSES	149 737,90 €
RAR 2019 RECETTES	36 800,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	93 269,76 €

**D504: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019**

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2019 à la clôture de l'exercice :

Vu le compte administratif 2019, précédemment voté, Madame le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 93 269,76 €;
- Au compte 002, le solde disponible de 174 465,79 € est reporté en excédent de fonctionnement;
- Au compte 001, le résultat d'investissement reporté est de 19 668,14€ (Reprise de l'excédent d'investissement).

Après délibération, et par 14 voix POUR, approuve la proposition de Mme le Maire décrite ci-dessus.

### D505 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celle relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### D506 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Après avoir pris connaissance des taux indiqués sur l'état 1259, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur la pertinence d'une augmentation des taux d'imposition communaux ; compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de l'absence d'information sur l'avenir du reversement de la Taxe d'habitation à moyen terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- DÉCIDE le maintien des taux d'imposition pour l'Année 2020 des contributions directes suivantes :

	Taux d'imposition communaux 2019	Produit correspondant attendu
Taxe d'habitation(taux gelé en 2020)	12.56 %	90 005 €
Taxe foncière (bâti)	18.12 %	87 973 €
Taxe foncière (non bâti)	44.90 %	43 733 €
<b>TOTAL</b>		<b>221 711 €</b>

**D507 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**  
**COMMUNE -61500-**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 0 ABSTENSION vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

**Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 612 541,26 €**

**Section d'investissement (dépenses et recettes) : 362 727,74 €.**

**D508 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET**

Mme le Maire expose aux membres présents qu'après le départ en retraite d'un agent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique afin d'assurer la continuité de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint technique dans les conditions suivantes :
  - Poste à temps complet,
  - A compter du 03 août 2020 ;
- D'autoriser Mme le Maire à procéder au recrutement et à signer les pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Authon, le 19 Juin 2020 conformément aux débats

Madame Le Maire,

Marie-José CINTRAT.

